

648 Vedette-matière - Terme chronologique (R)

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Library of Congress (LCSH)
- 1 Vedettes-matière de la Library of Congress pour la littérature jeunesse (CYAC)
- 2 Vedettes-matière de la National Library of Medicine (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la National Agricultural Library (NAL)
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Codes de sous-zones

‡a	Terme chronologique (NR)	‡0	Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)
‡v	Subdivision de forme (R)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡x	Subdivision générale (R)	‡2	Source de la vedette ou du terme (NR)
‡y	Subdivision chronologique (R)	‡3	Documents précisés (NR)
‡z	Subdivision géographique (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un terme chronologique utilisé comme vedette-matière. On peut donc donner accès à une notice de renseignements communautaires en lui attribuant des vedettes-matières établies conformément à des règles généralement acceptées pour établir des thésaurus (p. ex., *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), *Medical Subject Headings* (MeSH), *Faceted Application of Subject Terminology* (FAST)). La zone 648 peut être utilisée par tout organisme qui attribue des vedettes-matières conformément aux listes et aux fichiers d'autorité identifiés dans la position du second indicateur ou dans la sous-zone ‡2 (Source de la vedette ou du terme).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les termes chronologiques et leurs subdivisions.

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur – Non défini

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

■ Second indicateur – Thésaurus

La position du second indicateur précise le nom ou le système ou le thésaurus de vedettes-matières utilisé pour établir la vedette-matière.

0 – Vedettes-matière de la Library of Congress (LCSH)

La valeur « 0 » signale que la vedette-matière est formulée conformément au document intitulé *Library of Congress Subject Headings* (LCSH) qui est géré par la Library of Congress. Pour utiliser la valeur « 0 », il faut que la vedette soit conforme aux LCSH.

On définit comme étant conformes aux LCSH :

- les vedettes (ou les vedettes et subdivisions) se trouvant dans les fichiers d'autorité de la LC (y compris les vedettes d'autorité de nom) ou dans la dernière édition des LCSH, incluant les dernières versions, soit celle sur microfiche, la version imprimée, la version sur CD-ROM et les suppléments;
- les vedettes établies selon RCAA2;
- les vedettes dans les fichiers d'autorité de la LC, la dernière édition des LCSH ou établies selon les RCAA2 auxquelles on a ajouté une subdivision mobile ou régulière conformément aux règles énoncées dans le *Subject Cataloging Manual : Subject Headings*, surtout en ce qui concerne les subdivisions énumérées dans les listes modèles ainsi que les subdivisions géographiques formulées et appliquées conformément aux règles de ce manuel.

1 – Vedettes-matière de la Library of Congress pour la littérature jeunesse (CYAC)

La valeur « 1 » signale que la vedette-matière est formulée conformément à la section « Children's and Young Adults' Subject Headings » du répertoire des vedettes-matière de la Library of Congress et que son utilisation est appropriée selon les lignes directrices CYAC.

2 – Vedettes-matière de la National Library of Medicine (MeSH)

La valeur « 2 » signale que la vedette-matière est formulée conformément aux fichiers d'autorité de la National Library of Medicine (NLM). Pour utiliser la valeur «2», la zone doit convenir aux fichiers d'autorité de la NLM.

3 – Fichier d'autorité de vedettes-matière de la National Agricultural Library (NAL)

La valeur « 3 » précise que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de vedettes-matières de la National Agricultural Library aux États-Unis. L'utilisation de la valeur « 3 » doit convenir à l'usage des vedettes-matières par la National Agricultural Library.

4 – Source non précisée

La valeur «4» signale que la vedette-matière est formulée conformément à une liste contrôlée, mais qu'on ne peut pas en préciser la source à l'aide d'une des valeurs du second indicateur représentant un système ou un thésaurus de vedettes-matières, soit les valeurs 0-3, 5-6 ou d'un code représentant une liste de vedettes-matières particulière entrée dans la sous-zone †2. La zone 653 (Terme d'indexation - Vedette non contrôlée) sert à entrer les termes qui ne proviennent pas de listes contrôlées de vedettes-matières.

5 – Vedettes-matière canadiennes (CSH)

La valeur « 5 » précise que la vedette-matière est formulée conformément au *Canadian Subject Headings* (CSH), publication gérée par la Bibliothèque nationale du Canada.

6 – Répertoire de vedettes-matière (RVM)

La valeur « 6 » signale que la vedette-matière secondaire est formulée selon le *Répertoire de vedettes-matières* qui est géré par la Bibliothèque de l'Université Laval.

7 – Source indiquée dans la sous-zone †2

La valeur « 7 » précise que la vedette-matière est formulée conformément à un ensemble de règles d'établissement de vedettes-matières d'un système ou d'un thésaurus autre que celui précisé par l'une des valeurs définies et qui est identifié par un code dans la sous-zone †2. La *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* comprend les codes qui doivent être utilisés.

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a – Terme chronologique

La sous-zone ‡a contient un terme chronologique.

648 ‡7‡a1900-1999‡2fast

648 ‡7‡a1862‡2fast

648 ‡7‡a1800-1899‡2fast

‡v – Subdivision de forme

La sous-zone ‡v renferme une subdivision de forme qui indique un type ou un genre de document particulier selon la définition du thésaurus en utilisation. La sous-zone ‡v peut être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de forme est ajoutée à un terme principal.

‡x – Subdivision générale

La sous-zone ‡x renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans les sous-zones ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). Il convient d'utiliser la sous-zone ‡x seulement si une subdivision générale de sujet est ajoutée à un terme principale.

‡y – Subdivision chronologique

La sous-zone ‡y contient une subdivision de sujet qui représente une période de temps. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡y seulement si on ajoute une subdivision chronologique à un terme principal.

‡z – Subdivision géographique

La sous-zone ‡z renferme une subdivision géographique. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡z dans zone 648 seulement si on ajoute une subdivision géographique à un terme principal.

‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zones dans l'Annexe A.

‡1 - URI de l'objet du monde réel

Voir la description de cette sous-zones dans l'Annexe A.

‡2 – Source de la vedette ou du terme

La sous-zone ‡2 renferme un code MARC qui identifie la liste de source qui a servi à attribuer la vedette. On utilise cette sous-zone seulement lorsque la position du second indicateur contient la valeur «7» (Source indiquée dans la sous-zone ‡2). Le code MARC provient de la *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Library of Congress.

648 ‡7‡a1900-1999‡2fast

648 ‡7‡a1862‡2fast

648 ‡7‡a1800-1899‡2fast

‡3 – Documents précisés

La sous-zone ‡3 contient de l'information qui indique la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

‡6 – Liaison

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Constante d'affichage**

- *[Le tiret est associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z]*

Une notice lisible par machine ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être produit comme constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Codes de sous-zones

‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

‡0 - Numéro de contrôle de notice d'autorité [REDÉFINI, 2010]

‡1 - URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]